

SECHERESSE 2022 : QUELS ENSEIGNEMENTS POUR L'AVENIR ?

ATELIER SEPTEMBRE 2022 – MAJ 11.10.2022

Tenu fin septembre 2022 après presque une année très peu généreuse en précipitations, cet atelier avait vocation à informer associations et populations en leur donnant des premiers éléments de bilan des mois écoulés et en leur permettant de dialoguer avec des organismes en charge, chacun pour ce qui les concerne, d'une partie de la gestion de la ressource en eau.

Étaient invités Electricité de France – Hydraulique Méditerranée (Mme Lucie Vu-Hong), le SMIAGE (M. Cyril Marro), la Régie Eau d'Azur (M. Christophe Gerbier), FORCE 06 (Mme Sindy BOUYSSONNEAU). N'ont pas pu répondre à cette invitation la DDTM Alpes Maritimes, l'OFB – service Alpes Maritimes, le SICASIL, la Chambre d'Agriculture Alpes Maritimes.

SOMMAIRE

SECHERESSE 2022 : UN PREMIER BILAN	1
1. <i>Premiers éléments de bilan</i>	<i>1</i>
2. <i>Quelle gestion quantitative de l'eau ?.....</i>	<i>1</i>
3. <i>La situation au fil des mois dans les Alpes Maritimes</i>	<i>2</i>
QUELLES PERSPECTIVES A MOYEN ET LONG TERME ?.....	5
QUELLES STRATEGIES D'ADAPTATION METTRE EN PLACE ?	6
POUR ALLER PLUS LOIN	8

SECHERESSE 2022 : UN PREMIER BILAN

1. Premiers éléments de bilan

L'année 2022 connaît une sécheresse très marquée, avec un déficit pluviométrique se cumulant dès l'automne – hiver 2021/2022 (les dernières vraies pluies remontant à novembre 2021). L'absence de précipitation se fait sentir dès janvier (cumul mensuel global de 6 mm, soit un déficit à la normale de 91% pour janvier 2022) et se traduit par un déficit cumulé de 40 à 60% pour la période septembre 2021 – mars 2022 (période habituelle de recharge).

A ce déficit pluviométrique, se superposent un printemps et un été particulièrement chauds (températures relevées supérieures de 6 à 7° par rapport aux normales saisonnières). Cela favorise l'évaporation des sols et l'évapotranspiration des végétaux, accentuant les besoins en eau.

Et cela se traduit dans les paysages... (rivières, lacs ou retenues particulièrement bas, et ce dans toute la région). L'INRAe a estimé que la sécheresse 2022 est plus sévère pour les rivières, pour la moitié Sud et Est de la France, que celle de 1976, souvent prise pour référence.

2. Quelle gestion quantitative de l'eau ?

La loi prévoit une gestion de la sécheresse appuyée sur différents éléments.

La gestion durable des prélèvements relève de démarches concertées et anticipatives du partage de l'eau, préconisées par la DCE et le SDAGE (tels les plans territoriaux de gestion de l'eau ou les Plans de gestion de la ressource en eau). Ces démarches associent l'ensemble des parties prenantes dans un travail d'évaluation des ressources disponibles et des besoins puis de construction de règles de partage de l'eau propres à un territoire.

La sécheresse relève quant à elle de la gestion de crise, prévue par la loi sur l'eau de 1992 qui hiérarchise les usages comme suit :

1. Eau potable et sanitaire, abreuvement des animaux
2. Milieux
3. Usages économiques (sans hiérarchie ou priorisation entre eux).

Plusieurs niveaux d'arrêtés permettent de définir les restrictions à appliquer :

- Le Préfet de bassin (Rhône Méditerranée pour la Région PACA) prend un arrêté d'orientations pour la gestion de crise sur l'ensemble du bassin. Il fixe ainsi des prescriptions minimales sur les conditions de déclenchement, les mesures de restriction ainsi que sur les conditions d'éventuelles dérogations.
- Le Préfet de département établit des arrêtés départementaux ou locaux précisant par sous-bassin versant les conditions de déclenchement, les mesures de restriction et le cas échéant, les conditions d'adaptation des mesures de restriction à la demande d'un usager. Ils définissent également les modalités pour assurer la prise d'arrêtés de restriction dans les plus courts délais.
- Le Préfet de département s'appuie sur les travaux du Comité "Sécheresse" (ou équivalent). Les comités sécheresse des départements de PACA se sont réunis très régulièrement cette année...

4 niveaux de gravité de la sécheresse sont prévus : vigilance, alerte, alerte renforcée, crise. Ces niveaux sont franchis en fonction de différents facteurs : pluviométrie, débit des cours d'eau et des nappes phréatiques, état des sols, mais aussi prélèvements et usages de l'eau.

3. La situation au fil des mois dans les Alpes Maritimes

Les premiers arrêtés sécheresse interviennent dès le 31 mars, soit avec 2/3 mois d'avance par rapport aux années précédentes. A mesure des semaines, la situation se dégrade, obligeant le Préfet à multiplier les arrêtés et à durcir les restrictions : mi-juin, tout le département est en alerte, et les premières situations de crise se font sentir dès la fin juin (Siagne).

A la mi-septembre, les quelques orages ou pluies survenues en 2^e moitié d'août n'ont pas été suffisantes pour renverser la situation. Le département est toujours en crise ou en alerte renforcée selon les bassins, un arrêté vient de prolonger les restrictions jusqu'à mi-octobre.

Pour discuter de la situation avec les parties prenantes, la Préfecture a mis en place 2 cellules de crise (pour l'AEP, pour l'eau agricole). Au niveau national, la cellule interministérielle de crise a été activée début août, tandis que le comité régional Sécheresse n'a pas été réuni de toute l'année.

Le suivi des consommations en eau dans les différents EPCI du département est proposé par leurs distributeurs d'eau respectifs. Les courbes de consommation sont assez variables d'une commune ou d'un territoire à l'autre, et d'une année à l'autre :

- Certains territoires présentent au 2nd trimestre 2022 des volumes mis en distribution supérieurs à ceux mis en distribution en 2020 ou 2021 (ex : périmètre SICASIL, St Martin Vesubie, rive gauche du Var...),
- D'autres ont distribués des volumes inférieurs (Lantosque) ou équivalents (Beausoleil) à ceux relevés les années précédentes.

Pour l'ensemble des territoires présentés, on constate une stabilisation voire une diminution de la consommation 2022, à partir de l'été. Cependant, ce fléchissement est inégal d'un territoire à l'autre :

il survient plus ou moins tôt dans l'année (mai pour Lantosque, juin pour St Martin Vesubie, rive gauche du Var...) ou en juillet (Beausoleil, périmètre du SICASIL) ;

Il apparaît sous forme d'un tassement de la consommation (ex : territoires d'Antibes, du SICASIL, de Nice), ou sous la forme d'un décrochage net de la courbe 2022 (ex : territoires rive gauche du Var, St Martin Vesubie, Beausoleil) qui passe alors sous les courbes de consommation des années précédentes.

La commune de Lantosque présente quant à elle des volumes mis en distribution régulièrement inférieurs, dès mars, à ceux de 2021 ou 2020, et 2 décrochages de la courbe en mai et en juillet.

La prise d'arrêtés préfectoraux et de mesures de restriction s'est accompagnée de contrôles, réalisés par la DDTM ou l'OFB. Quelques demandes de dérogation ont été faites à la DDTM, qui a pu en accepter environ 10% et a répondu systématiquement par la négative aux demandes concernant les piscines privées ou le lavage de navires...

REGARD DE FORCE 06 : FORCE OPERATIONNELLE RISQUES, CATASTROPHES, ENVIRONNEMENT 06

Notre corps est constitué de forestiers-sapeurs, seuls 7 départements ont de telles compétences (pourtour méditerranéen). 85% de notre temps est consacré à la prévention (création – installation – entretien – maintenance des pistes DFCI [1700km] et des hydrants [retenues, citernes, réserves d'eau], pare-feu, sape). En été, nous faisons également beaucoup de patrouilles, ce qui nous amène à intervenir : extinction de feux naissants. Nous disposons de 13 bases dans le département, ce qui nous permet d'intervenir sur des catastrophes naturelles.

60% de la surface départementale est forestière, en résineux notamment (ce qui implique une plus forte susceptibilité aux incendies). La sécheresse suscite pour nous des craintes : vis-à-vis du stress hydrique, vis-à-vis du mistral certains jours... Toutefois, dans les Alpes Maritimes, les feux les plus meurtriers surviennent plutôt en mars.

Cette année nous avons eu beaucoup de chance : peu de départs de feu à temps, peu de foudre. Il y a eu beaucoup de prévention de la part des différents acteurs (FORCE 06, ONF, Pompiers, arrêtés de la Préfecture...).

Il faut savoir que 90% des feux sont d'origine humaine (dont 6% criminels). En période rouge, des activités sont complètement interdites, comme les barbecues par ex.

REGARD D'EDF

EDF gère 7 milliards de m³ d'eau, qui servent à différents usages (hydroélectricité, eau potable, usages économiques, soutien d'étiage). Cette gestion multi-usages est devenue un métier à part entière à EDF. Elle passe par la concertation avec les usagers, encadrée par l'Etat et avec les règles et priorités arbitrées par le Préfet.

Pour mener à bien cette mission, nous disposons d'un réseau de surveillance hydrologique, complémentaire aux réseaux de Météo France et de l'Etat. Nos services sont capables de prévision hydrométéorologiques à J+15, et établissent des simulations sur des périodes au-delà, en s'appuyant sur des données historiques (60 ans de données). Nous effectuons une gestion prudente : calée sur le scénario le plus pessimiste. L'usage énergétique est géré de façon plus ou moins contrainte selon les années, et c'est le seul sur lequel EDF peut vraiment agir.

Dans les Alpes Maritimes, nous produisons annuellement 1000 GWh, par le biais de 18 centrales. Deux types de production existent : production de pointe (avec barrages et retenues : St-Cassien, Boréon, St-Dalmas), production au fil de l'eau. Cette production répond à 18% de la consommation du département.

La sécheresse 2022 est très sévère. Par rapport à la production habituelle, la production hydroélectrique a été de 33% sur la Siagne, 39% sur le département, 47% sur la Roya. Il a fallu compenser avec d'autres productions.

Aujourd'hui, la crise sécheresse est encore là, et la crise énergétique s'annonce pour l'hiver. Les leviers résident principalement dans :

- La disponibilité du parc hydroélectrique : le maximum a été fait pour remplir les retenues, au prix d'un usage énergétique contraint durant l'été. Ces dernières sont pleines à 63%, mais il reste des incertitudes sur la suite de la saison.
- La sobriété et l'accompagnement des clients vers la sobriété.

Comment remplir les réserves en période de sécheresse ?

EDF n'a pas la main sur ce qui entre en amont dans nos retenues. Nous ne pouvons que "fermer le robinet" en sortie ! robinet qui alimente la conduite puis la turbine hydroélectrique. Dans le cadre de la concertation, nous informons – alertons les autres usagers : ceux-ci ont besoin de la connaissance et des prévisions que nous produisons. C'est notre rôle de garant des usages selon le texte de concession.

On supprime les seuils sur le Var. Peut-on imaginer d'en remettre pour avoir des centrales hydroélectriques, au moins en aval ?

C'est un arbitrage à avoir entre des usages et des enjeux, que la Commission Locale de l'Eau a rendu en faveur de la suppression de ces seuils, pour redonner un peu de naturalité au fleuve (c'est-à-dire un fonctionnement plus favorable à la morphologie tressée du fleuve et plus favorable à la faune et la flore présents à l'état naturel), et ce en dépit de l'autoroute, des digues... D'ailleurs, ce n'est pas une suppression mais un abaissement. On retrouve un milieu un peu plus naturel, avec des galets, des sédiments, etc. Le seuil 16 et sa centrale vont perdurer, en effet ce seuil maintient le lit du fleuve.

REGARD DU SMIAGE

Le SMIAGE est constitué des EPCI du département et de 2 EPCI du Var. Ce sont les EPCI qui détiennent la compétence GEMAPI et la délèguent ou la transfèrent au SMIAGE :

- 50% des EPCI l'ont transférée en plein,
- L'autre moitié a délégué tout ou partie de cette compétence.

L'hiver est passé sans neige, le printemps sans pluie et l'été est arrivé dès le mois de mai... Les cours d'eau ont atteint des niveaux très bas, encore jamais vus. La nappe du Var est également historiquement basse. On a constaté des températures très élevées dans les rivières (notamment l'Esteron, déjà naturellement chaud), une calcification des cours d'eau, le tarissement de sources, et des effets sur la faune piscicole.

L'alimentation en eau potable s'appuie principalement sur des captages dans les nappes (fleuve Var), dans la Vésubie ou par les sources. Les secteurs les plus impactés sont les communes alimentées par des sources (en général, 1 à 2 par commune). Or des sources se sont taries !

En haut, en général, il pleut. En bas, on a les nappes. Le plus compliqué est au milieu.

2022 est la première année où nous avons autant d'arrêtés sécheresse !

Le SMIAGE travaille avec Météo France pour établir une vision, des simulations à +20 / +25 ans. Un point délicat est le risque inondation, difficilement mesurable. On fait des travaux, on entretient les cours d'eau... le département est très urbanisé, et on ne peut pas tout détruire !

Certes, on ne peut pas tout détruire. Nous pouvons au moins éviter d'autres imperméabilisations ! Le SMIAGE a-t-il son mot à dire sur les projets ?

Le SMIAGE n'est pas aménageur. Son rôle est la protection des personnes et des biens. Nous sommes consultés sur les PPRi¹ mais pas sur les documents d'urbanisme (la demande est en cours que le SMIAGE soit PPA). Pour autant, nous travaillons de plus en plus avec des communes, qui elles ont cette compétence. Nous essayons de porter une approche autre que la protection pure : par ex, définir – retrouver les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau. Mais les contraintes sont fortes, le territoire très urbanisé. C'est une difficulté en France, le développement urbain s'est fait à proximité des cours d'eau...

La DTA des Alpes maritimes en 2000 annonçait déjà des déséquilibres... Ne pourrait-on conditionner le développement du territoire à la ressource ?

REGARD DE LA REGIE EAU D'AZUR

Le territoire d'intervention porte sur 51 communes (soit toute la métropole) qui ont transféré les compétences eau potable et eaux usées.

La situation a été tendue à différents niveaux et différents moments. Des tensions sont survenues dès l'été : quelques hameaux à Roquebillière alimentés par camion, Lantosque où a été mis en place un raccordement à Roquebillière... Ces tensions ont perduré jusqu'au 15 août. Les orages ont ensuite détendu la situation, sans pour autant être suffisants pour la recharge des nappes (de même, la pluie de ce jour : très appréciée mais insuffisante).

¹ PPRi : plan de prévention des risques inondation.

Des pompages dans la Vésubie ont été arrêtés, des sources se sont tarées au fur et à mesure. On utilise encore aujourd'hui toutes nos possibilités de secours. On attend la pluie... mais des pluies intenses pourraient aussi diminuer la production sur le moyen-pays, pour des questions de turbidité !

Les besoins aujourd'hui d'adaptation et d'anticipation constituent une nouvelle contrainte. On s'améliore en anticipation, car on apprend très vite des crises. Nous sommes déjà en train de modifier nos plans d'actions, d'investissement au regard de la tempête Alex et de la sécheresse 2022. Donc on a tenu, mais on a des enseignements à tirer !

Le biseau salé peut-il contraindre l'eau potable ?

Aujourd'hui ce n'est pas une menace. Les nappes phréatiques littorales sont les ressources qui ont été le moins impactées. La nappe se maintient.

La désalinisation ou les sources d'eau douce en mer peuvent-elles être des solutions ? quel bilan coûts-bénéfices ?

Ce qui a permis de tenir, ce sont les arrêtés sécheresse et la consommation réduite des populations. Aujourd'hui, il paraît plus pertinent de travailler sur cette réduction des consommations, sur l'optimisation des ressources déjà connues, la réduction des fuites dans les réseaux² (...). Les sources d'eau douce en mer circulent d'abord sur le continent. Et la désalinisation nécessite beaucoup d'énergie...

QUELLES PERSPECTIVES A MOYEN ET LONG TERME ?

En terme d'évolution du climat, les données disponibles et rassemblées par le GREC Sud montrent sur les dernières décennies les tendances suivantes :

- Hausse des températures
- Accroissement de la fréquence et de l'intensité ces vagues de chaleur
- Multiplication du nombre de nuits tropicales ($t < 20^{\circ}\text{C}$)
- Baisse du cumul des précipitations estivales.

Les différents modèles climatiques laissent entrevoir une poursuite de ces tendances, plus ou moins marquées selon les scénarii (et la gravité de ceux-ci). A moyen et long terme, on pourrait observer :

- Températures en hausse (hivers plus doux, étés torrides, division par 2 du nombre de jours de gel)
- Manteau neigeux en diminution
- Fonte avancée de la neige
- Précipitations : signal peu net --> les projections climatiques
- Des évolutions contradictoires pour notre région (quantité globale des précipitations annuelles ou sur le nombre de jours de fortes précipitations).
- Évènements extrêmes plus fréquents ? (sécheresses estivales, épisodes de crues, glissements de terrain).

Les effets de ces dérèglements climatiques se feront sentir sur les milieux :

- Forêt méditerranéenne plus vulnérable
- Débits de cours d'eau encore plus capricieux, évolution des régimes hydrologiques
- Baisse des débits moyens de l'ordre de 10 % jusqu'à l'horizon 2045-2075, et de 15 à 25 % à la fin de siècle
- Réchauffement et acidification de la mer
- Hausse du niveau moyen de la mer (supérieur à 1 m en 2100 par rapport à celui d'aujourd'hui).

Cela affectera également la biodiversité : modification des aires de répartition des espèces (avec notamment un glissement "vers le haut" de la limite des différents étages de végétation), raréfaction voire disparition d'espèces, adaptation d'autres espèces et prolifération d'espèces, évolution des cycles de vie (tant chez les végétaux que dans la faune : arrivée plus précoce ou plus tardive d'évènements récurrents) pouvant entraîner

la déstructuration des réseaux trophiques, évolution des milieux vers des écosystèmes plus arides – pertes de certains habitats...

QUELLES STRATEGIES D'ADAPTATION METTRE EN PLACE ?

SMIAGE

Plusieurs études en cours :

- Sur la basse vallée du Var
- Sur les Paillons (rendue en 2021). Elle a abouti à la protection dans le SCoT de la ressource stratégique (encore non exploitée aujourd'hui) et à sa mise en défens pour l'avenir.
- Sur le massif de l'Audibert-Cheiron. Il y a une grosse capacité de production. L'étude vise à quantifier la ressource et à la mettre en défens.
- Avec Météo France, dont les résultats sont attendus début 2023.

Parallèlement, les Assises de l'eau ont été lancées ce 19/09 et se tiendront jusqu'à la fin de l'année, avec l'idée d'avoir ensuite un suivi, de trouver des modalités pour faire vivre ces ateliers (par ex, par des restitutions écrites régulières). Ces Assises sont pilotées par le Préfet et avanceront par ateliers :

- Ressources
- Qualité d'eau
- Enjeux socio-économiques
- Protection des milieux.

Cela aboutira en fin d'année avec des propositions d'actions.

Le Département se met aussi à l'ouvrage avec un observatoire de l'eau, qui vise à partager la connaissance, y compris avec les départements voisins (Var, Alpes de Haute Provence) et à bâtir ensemble une politique un peu prospective, à moyen et long terme.

Des réseaux de suivi sont en place, avec des capteurs pour les aspects ressources – milieu, et d'autres pour les aspects inondation. Le déploiement est à poursuivre. Le département souhaite aussi avoir 2 sites pilotes, peu anthropisés, qui auront vocation à être instrumentés pour améliorer nos connaissances des impacts des changements globaux sur les milieux et la biodiversité.

Le réseau FNE participe à ces deux démarches, et est donc à l'écoute pour tout échange d'information avec le terrain.

EDF

EDF partage le constat de risque de crises multiples (ex en cours : tempête Alex – sécheresse – crise énergétique...). Les risques du changement climatique pèsent sur les différentes productions. C'est aussi un risque financier et d'assurance / réassurance.

L'entreprise mobilise de nombreux ingénieurs sur le changement climatique et sur l'atténuation (par le biais d'énergies peu émettrices : ENR, nucléaire [bien que celui-ci présente d'autres enjeux], ou encore sobriété). Et nous travaillons sur différents projets pour anticiper / pallier à des situations comme celle d'aujourd'hui :

- Développer les projets d'autres énergies renouvelables, dont quelques projets de photovoltaïque sur des lacs,
- Préserver l'hydroélectricité par la maintenance des ouvrages existants (et de leurs performances) et leur optimisation, par ex. en turbinant les débits réservés,
- Développement de stations de transfert d'énergie par pompage (ce qui permet de stocker l'énergie sous forme d'eau, par le biais de 2 bassins et de pompes entre les 2).

FORCE 06

Notons que la surface boisée du département est en hausse. Il y a de plus en plus de méga-feux, très étudiés par modélisation. On essaie d'avoir une gestion préventive (avec de grands pares-feux) et une lutte différente (plus de contre-feux...).

La replantation relève de l'ONF. Force 06 intervient sur la sensibilisation et la prévention des feux de forêt. Un travail est mené avec les communes pour mieux doter les territoires en outils (pistes DFCI, hydrants...), dont la propriété est communale et la gestion revient à Force 06. L'équipe travaille avec les propriétaires forestiers pour définir et appliquer des plans de gestion, et rappelle les obligations légales de débroussaillage (OLD), à la charge des propriétaires privés. Biot a mené une étude intéressante pour identifier et évaluer les OLD (certaines se chevauchant, quand des particuliers sont voisins) dans l'idée de mutualiser les coûts.

EAU D'AZUR

Nos objectifs sont ceux de la métropole NCA : que celle-ci ait toujours de l'eau potable, aujourd'hui et à l'avenir. La régie a déjà investi 143 millions € dans l'eau potable pour réduire les consommations :

- Mise en place de compteurs (-20%)
- Sécurisation par de nouvelles usines, et de la distribution en interconnectant les réseaux (permettant alors d'emprunter un "chemin" ou un autre pour alimenter un même secteur en eau). Différentes possibilités sont mises en œuvre ou sont à l'étude.
- Réduction des fuites, renouvellement des réseaux
- Acquisition de terrains relatifs aux ressources stratégiques.

Des outils sont également déployés pour un meilleur suivi en temps réel des ressources (ex : Aquavar, un dispositif prédictif de la disponibilité en eau, déjà utilisé cet été). Les données sont communiquées à des plateformes ou services, elles sont accessibles aux experts et partiellement publiques.

Enfin, la Régie a créé une tarification progressive, incluant une tranche sociale et un tarif incitatif.

Aujourd'hui, le droit d'eau est de 1600 L/s et suffit. Disposer de nouvelles infrastructures ne crée pas de nouvelles ressources ! L'enjeu est plutôt de distribuer ces volumes de plusieurs façons, pour pouvoir pallier à la perte d'une voie.

Nous avons également prévu des circuits d'alimentation énergétique de secours pour pallier à un problème sur les réseaux d'énergie : contrat avec une société pour disposer de groupes électrogènes. Toutes les expériences nous permettent d'apprendre quelque chose.

D'autres ressources sont-elles envisagées ?

Il n'y a pas d'autres ressources.

→ On insiste sur la sobriété, même si elle a aussi ses limites. Rappelons-nous que des gens n'ont jamais eu tout ce que nous avons ! Il s'agit déjà de consommer moins, et mieux (par ex, des heures creuses comme pour l'énergie ?).

→ On peut travailler sur le grand cycle de l'eau, et la réutilisation (REUSE, REUT) d'eaux usées pour des usages le tolérant. Le risque sanitaire entraîne beaucoup de refus. Aujourd'hui, aucune installation en France ne réutilise les eaux usées pour faire de l'eau potable ; on fait de la ré-infiltration de nappe. La contrainte sanitaire est forte sur les usages possibles des eaux usées.

Cependant, il y a de plus en plus de demandes des collectivités pour la REUSE : c'est un enseignement de 2022 que d'examiner autrement ces demandes. En gardant à l'esprit que cela ne peut pas être fait de partout : les eaux usées traitées alimentent des cours d'eau qui seraient à sec sans...

→ La nappe profonde est quant à elle déjà utilisée (Villeneuve Loubet). Des paramètres importants comme le coût environnemental, le coût énergétique entrent en ligne de compte. Eau d'Azur ne décide pas toute seule, et travaille en premier lieu sur la sécurisation et l'optimisation.

Il faut rappeler le rôle important des écosystèmes, minimisé par l'urbanisation. Ce rôle devrait être pris davantage en compte.

Pour aller dans ce sens, Eau d'Azur tente d'influer sur les cahiers des charges, notamment immobiliers, pour qu'ils intègrent des prescriptions "eau" (infiltration, récupération, désimperméabilisation... à l'instar de ce qui peut être fait en énergie). Idée de travailler sur l'"empreinte Eau"³.

L'ensemble de ces démarches doit être poursuivi, par les différents acteurs. Les réflexions portent aussi sur les arrêtés préfectoraux, pour y introduire une vision locale, plus en rapport avec les ressources.

Une étude est en cours pour caractériser les usages et les usagers, envisager les pistes pour consommer moins et mieux. Elle devrait être rendue fin 2022.

On a eu cet été de fortes restrictions d'eau. Comment dans les années à venir répondre aux besoins de nouvelles populations qui continuent d'arriver nombreuses ?

La décision de laisser venir des gens n'appartient pas à Eau d'Azur ! La prévision et l'anticipation sont prises en compte. On constate que la consommation par habitant diminue : cette tendance date des années 2000. Aussi, le bilan de ce qui est prélevé baisse chaque année.

Par ailleurs, il est difficile de condamner le tourisme : il apporte des ressources financières... On travaille donc sur le dimensionnement offre – demande, sur la facilitation de transferts d'eau dans le temps... Ici, l'eau n'est pas retenue, elle descend à la mer. Si les stocks, avec la neige aussi, ne se constituent pas en automne et en hiver, c'est compliqué...

POUR ALLER PLUS LOIN

GREC Sud,

- cahier territorial [Métropole Nice Côte d'Azur face au risque climatique](#), juin 2021.
- cahier thématique "[Ressources en eau et changement climatique en Provence Alpes Côte d'Azur](#)", juillet 2017.
- cahier "[Climat et changement climatique en Provence Alpes Côte d'Azur](#)", mai 2016.

Ministère de la Transition Ecologique, site [Propluvia](#) regroupant les arrêtés sécheresse (possibilité d'affichage par région, département).

Ministère de la Transition Ecologique, "[Sécheresse en France](#)", 29 septembre 2022

DDTM Alpes Maritimes, les arrêtés sécheresse et la gestion de la sécheresse dans les Alpes Maritimes, 2022.

- [Communiqué de presse du 19.09.2022](#)
- Page "[Gestion de la sécheresse](#)", 2022.

³ Exemples de calculateur ici : le plus connu : [water global footprint](#), le calculateur français [Empreinte H2O](#)